



ÉVALUER . SIMPLIFIER . INNOVER

MODERNISER

L'ACTION PUBLIQUE

Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique - CIMAP - 18 décembre 2013

Renforcer l'efficacité des politiques publiques

La modernisation de l'action publique vise à rendre les politiques publiques plus simples, plus justes et plus efficaces afin que chaque euro dépensé soit un euro utile. Les décisions de ce CIMAP **permettront de dégager 5 à 7 Md€ d'économies sur la période 2015-2017.**

Les nouvelles évaluations de politiques publiques

Le Gouvernement a décidé de lancer 12 nouvelles évaluations, qui dégageront **de 3 à 4 Md€ d'économies à l'horizon 2017 et de manière pérenne.**

Ces nouvelles évaluations s'ajoutent aux 49 déjà lancées qui contribuent **à hauteur de 3 Md€ à la réduction du déficit en 2014.**

La politique du logement

- ▶ Réussir l'objectif de 500 000 logements par an.
- ▶ Rationaliser les dispositifs d'intervention en faveur du logement.

La relation avec le justiciable, de l'accueil à l'audience

- ▶ Réduire les temps d'attente des 7 millions d'usagers annuels du service public de la justice, améliorer les conditions de travail des personnels et réduire les coûts par une meilleure gestion des flux.

Développement des ressources propres des établissements publics culturels de l'Etat

- ▶ Développer des politiques dynamiques de ressources propres (mécénat, billetterie, locations d'espaces, valorisation de la marque, services d'ingénierie...) pour qu'un plus grand nombre d'établissements culturels augmentent leur autonomie financière.

Gestion locale des déchets ménagers

- ▶ Compléter la préparation du « plan déchets 2014-2020 » annoncé par la conférence environnementale.
- ▶ Améliorer la coordination entre niveaux de collectivités territoriales, Etat et entreprises pour réduire les coûts de cette politique, estimés à 8 Md€ par la Cour des comptes en 2011.
- ▶ Optimiser le financement de cette politique publique.

L'implication des universités dans la formation tout au long de la vie

- ▶ Lever les blocages qui freinent l'implication des établissements d'enseignement supérieur dans la formation tout au long de la vie pour doubler d'ici 5 ans le nombre de stagiaires.
- ▶ Evaluer les modalités de la tarification de cette activité.

Contrôle des entreprises : plus d'efficacité, moins de pesanteurs

- ▶ Dresser un inventaire exhaustif de l'ensemble des contrôles sur les entreprises.
- ▶ Coordonner, compléter, améliorer et rendre plus efficaces ces contrôles.

Aides et accompagnement des entreprises : rationaliser les outils et dispositifs au bénéfice des entreprises

- ▶ Accroître la cohérence territoriale des structures d'accompagnement des entreprises.
- ▶ Poursuivre la rationalisation et le recentrage des aides engagés à la suite de la première évaluation.

Organisation des élections politiques

- ▶ Expertiser les voies et moyens d'une dématérialisation de la propagande électorale.
- ▶ Optimiser la gestion de l'ensemble des opérations électorales (de l'assistance aux candidats, à la centralisation des résultats et aux opérations post-électorales).

Mutualisations entre collectivités territoriales (lancement en avril)

- ▶ Faciliter le recours aux outils de mutualisation notamment au sein des établissements publics de coopération intercommunale.

Cohérence, impact et modalités de notre coopération au développement en santé

- ▶ Evaluer les montants et l'impact des financements français consacrés à l'aide au développement en santé.
- ▶ Veiller à la visibilité et la lisibilité de l'effort financier de la France, et à l'équilibre entre coopération bilatérale et multilatérale.

Développement de la chirurgie ambulatoire

- ▶ Augmenter le taux de recours à la chirurgie ambulatoire (hospitalisation de moins de douze heures sans hébergement de nuit), pour améliorer le confort des patients, l'utilisation des ressources des plateaux techniques de chirurgie et les conditions de travail des personnels.

Promotion des médicaments génériques

- ▶ Augmenter la part des génériques dans le marché français du médicament pour tendre vers un quart d'ici 2017.
- ▶ Définir des actions à destination des prescripteurs, tant en ville qu'à l'hôpital, et des patients pour améliorer la confiance dans le médicament générique.

Une gestion publique plus performante

En modernisant dans la durée les modes de gestion publique, **le Gouvernement dégagera 2 à 3 Md€ d'économies supplémentaires à l'horizon 2017**, en particulier grâce aux actions suivantes :

Poursuite de la modernisation de l'achat public

Elle dégagera 2 Md€ d'économies sur la période 2013-2015 pour l'Etat et ses établissements publics et 910 M€ pour les achats hospitaliers sur la période 2012-2014.

Modernisation des infrastructures informatiques de l'Etat

Elle dégagera 500 à 800 M€ d'ici 2017-2020.

Optimisation des fonctions support au sein des caisses de retraite

Amplifier les efforts de modernisation de la gestion des régimes de retraite pour offrir un meilleur service aux usagers et réaliser des économies.

Mutualisation et centralisation au Service d'information du Gouvernement (SIG)

Certaines fonctions de communication seront mutualisées pour gagner en efficacité.

Les évaluations MAP au service de la politique d'éducation

Les résultats de l'étude PISA 2013 ont confirmé la pertinence de la priorité accordée à la réduction des inégalités du système scolaire français. L'impact de l'appartenance sociale sur les résultats scolaires est bien plus fort en France que dans les autres pays et il s'est largement accru depuis 2003. **C'est pourquoi des évaluations de politiques publiques sont consacrées à deux enjeux majeurs : la politique d'éducation prioritaire et la lutte contre le décrochage scolaire.**

L'éducation prioritaire, qui concerne environ 20% des élèves, n'a pas donné à ce jour les résultats attendus. L'évaluation, qui s'est fondée sur un diagnostic partagé avec les acteurs et une large concertation, a dégagé plusieurs orientations pour la refondation de cette politique : favoriser les enseignements innovants, s'appuyer sur des équipes mieux accompagnées et stabilisées, affecter les moyens en fonction du niveau de difficulté sociale des établissements concernés, etc. Le Gouvernement annoncera un plan d'actions après la remise du rapport final en janvier prochain.

L'évaluation concernant la **lutte contre le décrochage** a été engagée. Ce phénomène concerne 140.000 élèves de 16 à 25 ans qui, chaque année, quittent le système de formation initiale sans avoir obtenu un niveau de qualification correspondant au baccalauréat général ou à un diplôme à finalité professionnelle. C'est un enjeu humain, social et économique majeur pour notre pays. Un plan d'actions sera proposé d'ici le mois de mai, aussi bien dans le domaine de la prévention que de la remédiation, afin de diviser par deux le nombre des décrocheurs d'ici la fin du quinquennat.

Simplifier la vie des citoyens et des entreprises

Pour les citoyens

La simplification, ce sont des projets au quotidien :

- ▶ à compter du 1^{er} janvier 2014, **les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs auront une validité prolongée de 10 à 15 ans**. Cette prolongation s'applique y compris aux cartes délivrées pour 10 ans sans qu'aucune démarche des titulaires ne soit nécessaire ;
- ▶ **en simplifiant les 1 800 diplômes de licence en 45 nouveaux intitulés clairs**, le Gouvernement facilite la vie des futurs étudiants ;
- ▶ **la dématérialisation des timbres fiscaux** est engagée. Les timbres pour les passeports seront dématérialisés d'ici fin 2014. Ainsi les particuliers pourront formuler une demande de passeport 100 % en ligne, régler les droits à distance et ne plus avoir à se procurer des timbres à coller dans un dossier papier ;
- ▶ plus largement, le Gouvernement se fixe comme objectif de **faire d'internet le mode d'accès préféré des Français pour leurs contacts avec l'administration d'ici 2016**.

Pour accélérer les simplifications, **une loi habilitant le Gouvernement à recourir aux ordonnances pour simplifier les relations entre l'administration et les citoyens** a été publiée le 12 novembre 2013.



Focus sur :
<http://www.net-particulier.fr>

Portail officiel de l'emploi entre particuliers pour faciliter l'information et les démarches de 5 millions de particuliers employeurs et de salariés

Un accès direct à l'information pour 5 grandes étapes de la relation particulier-employeur et salarié :

- s'informer,
- devenir employeur ou salarié,
- rémunérer et déclarer,
- gérer la relation,
- se séparer.

Pour les entreprises

Le programme « Dites le nous une fois » permettra à l'horizon 2017 qu'une entreprise :

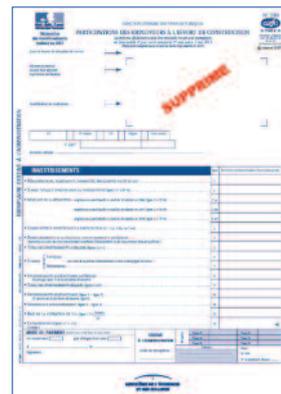
- ▶ n'ait qu'un identifiant à fournir en remplacement des autres données d'identité demandées ;
- ▶ ne fournisse qu'une fois la même donnée comptable et la même donnée sociale issue de la paie ;
- ▶ ne fournisse plus aucune pièce justificative dès lors que l'information est produite par l'administration.

17 démarches ont d'ores et déjà été simplifiées par des échanges de données entre administrations. Ainsi, par exemple :

- ▶ 250 000 entreprises bénéficient du pré-remplissage de la contribution sociale de solidarité pour les sociétés.
- ▶ Plus de 100 000 entreprises bénéficieront de la suppression de la déclaration de participation à l'effort de construction (PEEC ou « 1 % logement ») et de la déclaration PEEC agricole à partir du 1^{er} janvier 2014.

Un projet pilote sera lancé au 1^{er} semestre 2014 pour permettre à une entreprise de répondre à un marché public en ne fournissant que son identifiant « SIREN », supprimant ainsi de multiples documents exigés aujourd'hui - identité de l'entreprise, capacité financière (dont données de chiffres d'affaires et données d'effectifs), attestations sociales et fiscales.

Le projet de loi d'habilitation pour la simplification et la sécurisation de la vie des entreprises en cours d'examen au Parlement se traduira par de premières ordonnances dès janvier 2014.



Ouvrir les données publiques

Les politiques publiques de demain seront construites **avec les citoyens** et non pas seulement **pour eux**.

De nouvelles données rendues publiques

De nouvelles données sont aujourd'hui disponibles sur data.gouv.fr, comme par exemple :

- ▶ Liste des marchés publics conclus de 2008 à 2012.
- ▶ Effectifs étudiants inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur.
- ▶ Base des données publiques sur les médicaments commercialisés ou ayant été commercialisés durant les deux dernières années en France (notamment la composition des médicaments).
- ▶ Projet de loi de finances 2014 (détail par programmes et missions).
- ▶ Comptes des partis et groupements politiques au titre de l'exercice 2011.

Un principe de gratuité

Aucune redevance ne saurait être exigée sur des données résultant des missions de service public des administrations. A terme, l'objectif est leur suppression.

Dès aujourd'hui, le Gouvernement supprime certaines redevances, notamment celles prévues sur :

- **les données essentielles d'accès au droit** : les données de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), ainsi que, courant 2014, les données des bases juridiques du site legifrance.gouv.fr
- **les données relatives aux dotations globales de fonctionnement versées aux collectivités locales** et à compter de fin 2014, les données comptables brutes.

Une plateforme contributive pour fédérer la communauté des producteurs et des utilisateurs de la donnée publique

Plus lisible, plus simple, plus efficace, data.gouv.fr, le portail des données publiques s'ouvre aux contributions de tous.